

Extrait du discours du directeur du Villa Joie lors de l'assemblée Générale de l'AFHP du 25 mai 2019

POINT D'ÉTAPE SUR LE CPOM

[...]

Plutôt que de reprendre chacun des grands axes de ce CPOM, je vous propose de faire le point sur quelques-unes des 19 sous-actions qui ont été définies dans le CPOM. Certaines ont été partiellement mises en œuvre, d'autres l'ont été en totalité :

Axe 1 : Prestations d'accompagnement des personnes

Action : Amélioration de l'accompagnement des jeunes résidents, des personnes atteintes de maladies évolutives et des personnes handicapées vieillissantes

- Sous-action 1.4 : Sécurisation & aménagement des espaces extérieurs. Amélioration de l'accessibilité des espaces extérieurs

Le périmètre de l'Établissement a été entièrement sécurisé grâce à la plantation de haies ou à la pose de barrières aux endroits stratégiques qui restaient à sécuriser. Ces aménagements viennent en complément des autres dispositifs déjà existants (anti-fugue par exemple) et augmentent la sécurisation des lieux tout en préservant la liberté de circulation des résidents.

D'autre part, Le Villa Joie a lancé un vaste plan de valorisation de ses espaces extérieurs et en a grandement facilité l'accès. :

- un nouveau sas a été créé à l'arrière des bâtiments permettant aux résidents de s'approprier en toute autonomie des lieux auxquels ils n'avaient que difficilement accès,
- des terrasses privatives ont été rendues plus facilement accessibles,
- des voies d'accès ont été regoudronnées,
- Une tonnelle va être installée au Hameau,
- etc...

Le Villa Joie a également obtenu le label « Refuge LPO » de la Ligue Protectrice des Oiseaux. Les engagements qui incombent aux titulaires de ce label (abandon de tous pesticides, création de jachères fleuries, implantation de nichoirs ou d'hôtel à insectes, etc...) favorisent le repeuplement aviaire et agrémentent les espaces de vie à l'extérieur. Un poulailler, nouvellement créé, vient compléter ces espaces. Enfin, un « parcours fauteuil », élaboré conjointement par l'Équipe de Rééducation et l'Éducateur Sportif et conçu par le Service Technique de l'Établissement, vient parachever ces espaces en créant une animation extérieure rééducative et ludique.

Enfin, d'importantes plantations d'arbustes et de végétaux sont venues parfaire la démarche de valorisation des espaces extérieurs et je crois que c'est là l'occasion de féliciter et de remercier le Service Technique mais aussi tous les professionnels des Unités qui ont œuvré dans une sympathique émulation pour embellir, avec les résidents, les espaces extérieurs.

- Sous-action 1.5 : Création d'un espace multisensoriel

La création de l'espace multisensoriel est en cours. Un cabinet d'Ingénierie a été missionné, un architecte retenu, un plan des futurs locaux arrêté, des bureaux de contrôle mandatés, le permis de construire déposé et accordé.

La phase de terrassement est désormais finalisée et les travaux, après que le choix d'attribution des différents lots aura été menée à son terme, va pouvoir se poursuivre.

Axe 3 : Mise en place d'une organisation efficiente

Action : Optimisation des ressources humaines de l'Établissement

- Sous-action 3.1 : Création de postes d'Éducateur Spécialisé ayant pour mission de coordonner l'élaboration et la conduite des Projets Personnalisés

Un premier Éducateur Spécialisé a été recruté en 6/2018.

Un second Éducateur Spécialisé a été embauché en 4/2019. Malheureusement, cet Éducateur a mis fin à sa période d'essai et Le Villa Joie est à nouveau à la recherche d'un Éducateur Spécialisé.

Enfin, début octobre 2019, un troisième Éducateur Spécialisé devrait être recruté. Ainsi, Le Villa Joie devrait, d'ici la fin de l'année 2019, Comprendre dans son effectif 3 Éducateurs spécialisées œuvrant chacun sur une Unité de l'Établissement.

- Sous-action 3.2 : Création d'un poste de psychomotricien

Une Psychomotricienne à 0.20 ETP a été recrutée au début de l'année 2018.

Son temps de travail hebdomadaire a ensuite été porté à 14 heures, soit 0.40 ETP conformément aux engagements de cette sous-action. Cette nouvelle compétence contribue grandement au bien-être des résidents et complète l'offre de prise en charge rééducative.

- Sous-action 3.3 : Redéploiement des compétences présentes en interne avec entre autre l'intensification et la valorisation des Activités Physiques Adaptées (APA).

L'Éducateur Sportif a sacrifié le temps dédié aux Activités Physiques Adaptées. 30% de son temps de travail sont désormais consacrés exclusivement à la pratique APA. L'Éducateur Sportif travaille également en collaboration avec des professionnels du Service Rééducation (kinésithérapeute & psychomotricienne) avec notamment la mise en place d'une activité de balnéothérapie réalisée en dehors de l'Établissement.

Axe 4 : Inscription des ESMS dans la dynamique territoriale

Action : Développer notre offre de répit

- Sous-action 4.2 : Prospecter les différents acteurs et partenaires du secteur social et médicosocial de l'Ain pour recenser les besoins des personnes qu'ils accompagnent

Le Villa Joie a déjà rencontré plusieurs partenaires que ce soit dans le Secteur de l'enfance (Institut d'Éducation Motrice...) ou dans le secteur adulte (SAMSAH ou SAVS de l'APF).

Concernant les jeunes en aménagement Creton, des visites au Villa Joie ont eu lieu, des séjours-stages se sont également récemment déroulés. Le Villa Joie a également participé à des journées portes-ouvertes organisées dans des IEM ou CEM.

Concernant les adultes à domicile, des rencontres ont eu lieu et des pistes mises à jour pour coller l'offre de l'Établissement au plus près des attentes et des besoins des usagers. Ces propositions d'accueil séquentiel commencent à trouver des échos favorables. Ce travail en collaboration avec des partenaires extérieurs va se poursuivre en 2019.

[...]